



LE DÉPARTEMENT

TOURISME

| UNE COMPÉTENCE
| DU DÉPARTEMENT |

**Label
départemental
« Var accessible »**



LE DÉPARTEMENT

Le Département est engagé dans la qualification de l'offre touristique. Il accompagne les professionnels qui s'investissent dans une démarche de qualification en matière d'accessibilité. Il a créé le label départemental *Var accessible* et aide les établissements à obtenir la marque d'État *Tourisme et Handicap*.

POUR QUI ?

Les usagers des établissements et sites touristiques et notamment les personnes à mobilité réduite.

Les professionnels du tourisme qui souhaitent s'engager dans une démarche de qualification.

LE DISPOSITIF

Var accessible, qualification départementale mise en place en 2012, permet l'obtention d'un label visant la mise en accessibilité pour au moins un handicap et constitue ainsi une première étape dans la labellisation.

Les objectifs :

- Être un tremplin pour les établissements susceptibles de répondre aux critères de la marque d'État *Tourisme et Handicap*.
- Développer le processus de qualification de l'offre accessible par l'intégration des offices de tourisme engagés dans cette démarche qui deviendront évaluateurs.
- Augmenter le nombre de structures qualifiées accessibles varoises.
- Harmoniser l'offre accessible sur l'ensemble du Var.

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Les professionnels du tourisme peuvent faire la demande auprès de la cellule Actions touristiques - Tél. 04 83 95 43 84.

PLUS D'INFOS SUR VAR.FR
onglet Tourisme